



# La Navette de l'Avance

## Transport À la Demande

### 📞 NOUS CONTACTER

Communauté de communes  
Serre-Ponçon Val d'Avance  
33, rue de la Lauzière  
05230 LA BÂTIE-NEUVE

### Service Navette de l'Avance

☎ 04 92 50 20 50

☎ 06 72 57 70 24

✉ [secretariat@ccspva.com](mailto:secretariat@ccspva.com)

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

« La Navette de l'Avance » est un service de transport à la demande de voyageurs géré et assuré par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

C'est un service destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus et /ou dépendantes, résidant sur le territoire de la Vallée de l'Avance ou personnes de tout âge, ayant un handicap.



### Les communes desservies :

- Départ : Chorges, Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, La Rochette, Saint-Étienne-Le-Laus et Valserrès.
- Arrivée : GAP (centres commerciaux, centre-ville, polyclinique....)



## ➔ Un départ par semaine

**MARDI**  
départ : 13h

*\*Horaires de retour définis avec le chauffeur lors du voyage.*

La navette, un minibus de 8 places, circule sur réservation le **MARDI APRÈS-MIDI\***.

\*Selon le nombre d'inscrits, une tournée supplémentaire peut être proposée chaque semaine.

Le départ et l'arrivée se font **au plus proche de votre domicile !**  
Les itinéraires sont libres et sont adaptés en fonction des destinations des autres utilisateurs présents.



## ➔ Comment utiliser la navette ?

L'inscription est obligatoire préalablement à l'utilisation du service.

### 1. J'adhère au service pour la première fois

J'effectue ma première demande.

L'inscription se fait sur présentation de :

- un bulletin d'adhésion complété
- une copie de la carte d'identité
- un justificatif de domicile de - 3 mois
- une copie de la carte d'invalidité pour les personnes de - 60 ans.

A réception de ces éléments, il sera délivré à l'utilisateur un **NUMÉRO D'ADHÉRENT**.

### 2. Je téléphone et je réserve mes déplacements

Le service fonctionne uniquement sur réservation par téléphone et seuls les adhérents peuvent effectuer une réservation.

Les réservations sont prises par téléphone **CHAQUE MARDI ET VENDREDI DE 10H A 11H.**



**06 72 57 70 24**

### 3. Selon mes besoins, chaque trimestre, je renouvelle mon adhésion

Le montant de la cotisation annuelle est de **30 € par trimestre** à régler auprès du Trésor Public dès réception de la facture émise par le Centre des Finances Publiques.

Selon vos besoins, vous pouvez prolonger ou stopper votre adhésion.

Le renouvellement est réalisé au plus tard 15 jours avant la fin de chaque trimestre payé.

**Bon voyage !**